



Conseil économique et social

Distr. générale
9 juillet 2012
Français
Original : russe

Dixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

New York, 31 juillet-9 août 2012

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

**Rapports des gouvernements sur la situation dans leurs pays
et sur les progrès accomplis quant à la normalisation
des noms géographiques depuis la neuvième Conférence
(pour distribution seulement)**

Normalisation des noms géographiques en Ukraine de 2007 à 2012

Résumé**

Les services administratifs ukrainiens chargés des questions de normalisation des noms géographiques ont été soumis à une série de changements. Conformément à l'arrêté ministériel n° 200 en date du 22 février 2012, le service public chargé de la géodésie, de la cartographie et du cadastre a été supprimé. Le Ministère ukrainien de la politique agricole et de l'alimentation a été chargé de mettre en œuvre la politique gouvernementale en matière de normalisation des noms géographiques et l'Agence publique agraire de coordonner les activités liées à la fixation, à la normalisation, au comptage, à l'enregistrement, à l'utilisation et à la sauvegarde des noms géographiques. Le Conseil interdépartemental scientifique et méthodologique chargé des questions relatives aux noms géographiques est maintenu.

La table de translittération de l'alphabet ukrainien en caractères latins a été adoptée par l'arrêté ministériel n° 55 en date du 27 janvier 2010, ce qui a abouti à transcrire, selon des règles uniformisées, les noms propres ukrainiens (noms géographiques, prénoms et noms de famille) en caractères latins dans les documents officiels, les éditions cartographiques, les plaques et panneaux indiquant le nom des localités, des rues, des arrêts d'autobus, des stations de métro, etc. L'Ukraine soumet à la communauté internationale la table de translittération de l'alphabet ukrainien en caractères latins, officiellement approuvée et largement utilisée à l'échelle nationale, afin que celle-ci l'approuve à son tour.

* E/CONF.101/1.

** Le rapport complet a été établi par le Service public chargé de la géodésie, de la cartographie et du cadastre; il peut être consulté uniquement dans les langues originales, à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/geoinfo/UNGEGN/ungegnConf10.html>



Les « principes de toponymie à l'usage des correcteurs de cartes et autres correcteurs » (à l'échelle internationale) ont été publiés en 2011 pour venir en aide aux personnes extérieures à l'Ukraine qui utilisent des cartes et d'autres sources d'information sur les noms de lieux de ce pays.

En 2011, les travaux préparatoires en vue de l'élaboration d'un système automatique de comptage des noms normalisés des sites géographiques ukrainiens inscrits au Registre national des noms géographiques ont été achevés.
